



**HAL**  
open science

## Novembre 1870 : les premiers jours de la III<sup>e</sup> République à la Réunion

Yvan Combeau

► **To cite this version:**

Yvan Combeau. Novembre 1870 : les premiers jours de la III<sup>e</sup> République à la Réunion. *Expressions*, 1994, 05, pp.109-123. hal-02403792

**HAL Id: hal-02403792**

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-02403792v1>

Submitted on 11 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# NOVEMBRE 1870 : LES PREMIERS JOURS DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE À LA RÉUNION

**Yvan COMBEAU**

Université et IUFM de la Réunion

« Nous nous trouvons, à l'heure présente, dans une situation si anormale et à si instable qu'il peut très bien advenir qu'un article écrit même à la dernière minute du temps dont nous pouvons disposer, ait perdu toute son opportunité au moment où il paraîtra sous les yeux de nos lecteurs. L'arrivée du courrier d'Europe peut en effet tout changer d'une minute à l'autre en nous apportant les décisions du Pouvoir métropolitain et réduira à néant les combinaisons auxquelles nous nous livrons pour tâcher de trouver une issue à nos embarras. »<sup>1</sup>

Dans cet avertissement aux lecteurs, Henri de Guigné tente de prendre la mesure<sup>2</sup> de la situation complexe de la « mère-patrie ». Une fois encore, la société dirigeante de la colonie est en attente, en dépendance, des nouvelles venues de France. Ce que le journaliste ne pressent pas, ce sont les effets de la guerre franco-prussienne sur l'histoire politique du pays.

Le 2 novembre, le paquebot l'Émirne mouille vers midi dans la rade de Saint-Denis<sup>3</sup>. Parviennent à la colonie, avec ce temps de décalage habituel, les nouvelles de la guerre et surtout l'annonce de la proclamation de la république et les informations sur les conditions de la constitution du gouvernement de Défense nationale.

Au cours de ce mois de novembre 1870, la Réunion s'installe dans la Troisième République que Paris vient de proclamer. Derrière les particularités d'une histoire réunionnaise avec ses temps<sup>4</sup>, sa chronologie, ses rythmes,

1. L'une des questions les plus pressantes est, pour l'heure, le vote du prochain budget pour l'année 1871.

2. Article du samedi 2 novembre 1870, *Le Moniteur de la Réunion*.

3. Le paquebot-poste des Messageries maritimes Émirne (capitaine Fleurias) est parti de Marseille le 4 octobre.

4. Signalons, sur cette question des temps en histoire, les articles parus dans le premier numéro de la *Revue des instituts de recherche pour l'enseignement de l'histoire-géographie*, CRDP d'Auvergne, juin 1994.

ses crises... se profilent les trois acteurs (et leurs interactions<sup>5</sup>) de la nouvelle donne politique : la France lointaine et son gouvernement de Défense nationale, le gouverneur de Lormel, personnage central, désormais en charge d'une France républicaine, et l'élite dirigeante coloniale. L'intention de ce court article est de dégager le rôle et les positions (les mots et les gestes) de chacun de ces acteurs dans les premiers jours de la république et de percevoir les changements qu'apporte le suffrage universel dans la vie politique de la Réunion. L'intérêt de ce mois de novembre 1870, c'est aussi la (re)mobilisation politique autour de thèmes, de débats politiques et d'hommes (De Mahy, La Serve) qui vont dominer et marquer la vie politique réunionnaise dans ce dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

## La république naissante

Le premier acteur, la France, est entré en république le 4 septembre<sup>6</sup>. Dès le 3, le télégramme de l'empereur Napoléon III parvenu à l'impératrice (« L'armée est défaite et captive, moi-même je suis prisonnier ») ouvre la voie de la déchéance. Ni le Corps législatif, ni les 5 000 soldats du comte de Palikao, ne peuvent défendre par le verbe ou les armes un régime responsable de la défaite.

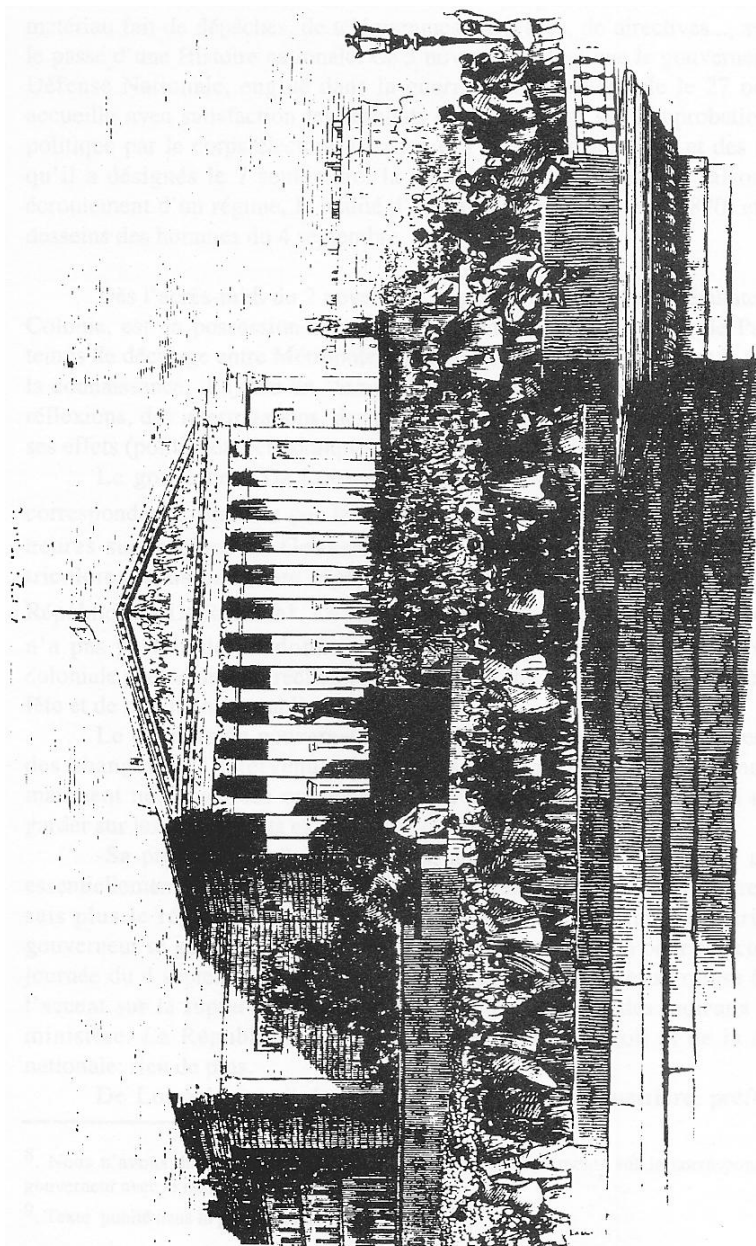
« Il n'y a plus de gouvernement, nous allons en constituer un à l'Hôtel de ville. C'est là que doivent se rendre tous ceux qui veulent sauver le pays » (Jules Favre<sup>7</sup>).

Deux mois après Sedan, la Réunion apprend le désastre, la faillite de l'Empire et l'invasion prussienne. Dans ce rapport entre l'histoire nationale et l'histoire de la Réunion, les informations qui parviennent à la colonie, ce matériau fait de dépêches, de télégrammes, de lettres, de directives..., sont déjà le passé d'une histoire nationale.

5. « Un contexte, un construit, ce sont avant tout des relations » (M. Crozier, Ehrhard Friedberg, *L'Acteur et le système*, Seuil, « Points/Politique », 1977).

6. Notre objet n'est pas ici de reprendre le fil d'événements connus. Voir sur ce point la synthèse de Dominique Lejeune, *La France des débuts de la III<sup>e</sup> République, 1870-1876*, Armand Colin, 1994.

7. Cité par P. Miquel, *La Troisième République*, Fayard, 1989. Se reporter aussi au livre de Pierre-Antoine Perrod, *Jules Favre, avocat de la liberté*.



La Chambre des députés le 4 Septembre 1870 - Doc. Aujourd'hui Paris - Geneviève D. Sée

Ce 3 novembre, alors que le gouvernement de Défense nationale, englué dans la guerre (Bazaine capitule le 27 octobre), accueille avec satisfaction les résultats du référendum sur l'approbation de sa politique par le corps électoral parisien et l'élection des maires et des adjoints qu'il a désignés le 7 septembre, la colonie s'interroge sur les raisons de l'écroulement d'un régime, la réalité d'un autre plébiscite (8 mai 1870) et sur les desseins des hommes du 4 septembre.

Dès l'après-midi du 2 novembre, le gouverneur, ce grand régulateur de la colonie, est en possession de toutes les communications venues de Paris. Au temps de décalage entre Métropole et Réunion, que nous appellerons le temps de la connaissance, il ajoute un « temps de reconnaissance », temps court : celui des réflexions, des interrogations, des analyses à partir de la situation imposée et de ses effets (politiques, économiques, sociaux...) sur la vie de la colonie.

Le gouverneur de Lormel a toute une journée pour lire et étudier la correspondance adressée par le nouveau pouvoir<sup>8</sup>. Le jeudi 3 novembre à 17 heures sur la place du Gouvernement, sur une estrade ornée de drapeaux tricolores, sous une pluie légère, il proclame devant un faible auditoire la république à la Réunion<sup>9</sup>. La rapide organisation de cette cérémonie officielle n'a pas permis de lui donner une grande ampleur, mais l'administration coloniale souhaitait-elle réellement donner à « cette solennité populaire un air de fête et de réjouissance publique » ?

Le discours du gouverneur relève d'ailleurs d'une conception restrictive des changements intervenus. Au travers les mots de cette proclamation, se marquent nettement ses orientations et la marge de manœuvre qu'il tente de garder sur les événements extérieurs.

Sa présentation « aux habitants, aux miliciens, aux soldats » consiste essentiellement à faire de la république le régime qui prolonge la guerre (« Je ne sais plus le régime politique qui nous gouverne, je m'appelle Patrie »). Le gouverneur se garde bien de reprendre le terme de révolution pour caractériser la journée du 4 septembre (qualificatif discuté et discutable), et se refuse à mettre l'accent sur la rupture politique symbolisée par l'entrée des radicaux dans le Ministère. La république est proclamée au nom du droit et de la défense nationale : rien de plus.

De Lormel ne voit dans la république que la guerrière, préférant le Gambetta patriote à celui du discours de Belleville. À l'évidence, le gouverneur est

8. Nous n'avons dans la série 1M18E (Archives de la Réunion) que peu d'éléments sur la correspondance du gouverneur avec le ministre pour cette courte période.

9. Texte publié dans la presse dès le 5 novembre.

plus proche des « burgraves » de l'Hôtel de ville que des radicaux et des révolutionnaires. Toutes les références à la Grande Révolution, aux armées invincibles de 1793-1794, que contiennent les dépêches envoyées par le gouvernement de Défense nationale sont absentes de la proclamation du chef de la colonie. Gambetta ou Rochefort en appellent au passé, aux aînés (« Tant qu'il restera un pouce de sol sacré sous nos semelles, nous tiendrons ferme le glorieux drapeau de la Révolution française ») mais le discours officiel du gouverneur n'évoque ni les soldats révolutionnaires, ni la levée en masse de 1793. Le vibrant appel de Gambetta lors de l'anniversaire du 21 septembre 1792 est délibérément occulté :

« Citoyens,

C'est aujourd'hui le 21 septembre.

Il y a soixante-dix-huit-ans, à pareil jour, nos pères fondaient la république et se juraient à eux mêmes, en face de l'étranger qui souillait le sol sacré de la Patrie, de vivre libres ou de mourir en combattant.

Ils ont tenu leur serment; ils ont vaincu, et la république de 1792 est restée dans la mémoire des hommes comme le symbole de l'héroïsme et de la grandeur nationale.

Le gouvernement installé à l'Hôtel de ville aux cris enthousiastes de "Vive la République !" ne pouvait laisser ce glorieux anniversaire sans le saluer comme un grand exemple.

Que le souffle puissant qui animait nos adversaires passe sur nos âmes, et nous vaincrons.

Honorons aujourd'hui nos pères, et, demain, sachons comme eux forcer la victoire en affrontant la mort.

Vive la France ! Vive la république ! »<sup>10</sup>

Comment ne pas comprendre qu'avec l'annonce de la république, ce que redoute le plus le gouverneur, c'est le désordre. L'amour de la patrie est un bouclier judicieux contre ceux qui entendent profiter de ces journées pour troubler « le calme et la concorde régnant sur l'île ». Aucun débordement n'est acceptable et digne au regard des devoirs patriotiques de la colonie. Et c'est encore « au nom de la chère France » (ses idées, sa gloire) que chacun est appelé à l'obéissance, seule garante des « intérêts de votre patrie créole ». Empire ou république, continuité de la guerre, défense de l'ordre colonial, le gouverneur rappelle qu'il demeure la première voix de la colonie<sup>11</sup> : « Je ne doutais pas que ces pensées ne fussent les vôtres. Je vous avais compris et vous m'avez compris ».

10. Proclamation de Léon Gambetta, ministre de l'Intérieur, le 21 septembre 1870.

11. Le contre-amiral d'Hornoy exige de lui dévouement absolu et patriotisme (courrier de 10 à septembre).

Une position confortée par les instructions reçues du ministère de la Marine et des Colonies<sup>12</sup> : la république est née dans l'ordre, il importe de pérenniser une telle situation sur l'ensemble du territoire français<sup>13</sup> :

« Vous verrez par le *Journal officiel* du 5 de ce mois que la république a été proclamée la veille à Paris. Pas une goutte de sang n'a coulé. Les adhésions des départements abondent. L'intérêt de la défense nationale unit tous les cœurs. L'ordre n'a pas été un instant troublé ; vous le maintiendrez dans la colonie en faisant un appel au patriotisme et au bon esprit de vos administrés et des fonctionnaires dont vous êtes entouré. Vous saurez d'ailleurs déjouer, et au besoin réprimer énergiquement, toute tentative qui serait de nature à compromettre la tranquillité publique et à troubler le travail colonial.

Vous proclamerez l'avènement de la république dans la forme ordinaire ».

N'en doutons pas, Tours (la « Délégation ») trouve en la personne du gouverneur de Lormel un fidèle exécutant pour qui l'ordre (sauvegarde des intérêts et des privilèges) est en soi un régime politique (la matrice de tout système politique) qu'il décline : ordre impérial, ordre républicain<sup>14</sup>.

De Lormel s'inscrit ainsi, ce 5 novembre, dans le droit fil des proclamations des « chefs de la colonie ». Déjà le 24 mai 1848, dès les premières nouvelles de la création du gouvernement provisoire et de la naissance de la II<sup>e</sup> République<sup>15</sup>, Joseph Graeb, le gouverneur de l'île, rédige et affiche l'appel suivant :

« Habitants de Bourbon,

Dans ces circonstances, le devoir de chacun est indiqué par l'intérêt de tous. Veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité politique, assurer les approvisionnements, ménager les ressources du pays : telle est toujours, et sons [*sic*] tous les régimes, la tâche de l'Administration locale ; elle la remplira avec

12. Texte du contre-amiral d'Hornoy chargé par intérim du ministère de la Marine et des Colonies.

13. Les conditions de la naissance du nouveau régime ont été, après les élections de 1871, l'objet de discussions au sein de l'assemblée versaillaise (commission du comte Daru), comme en témoigne le livre du général Trochu, *La Politique et le siège de Paris*, J. Hetzel, 1872.

14. L'arrêté du 3 novembre demande la levée, à l'occasion de la proclamation de la république dans la colonie, de toutes les punitions pour fautes contres la discipline encourues jusqu'à ce jour inclusivement.

15. Texte de la proclamation porté à la connaissance de l'île par le *Courrier de Saint-Paul* le vendredi 26 mai 1848, soit avec trois mois de décalage : « Le gouvernement provisoire déclare que le présent gouvernement en France est de la république et que la nation va être appelée immédiatement à ratifier par son vote les résolutions prises par le gouvernement provisoire et le peuple de Paris. Signé : Lamartine, Crémieux, Dupont de l'Eure, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie ».

zèle et dévouement.

Votre excellent esprit, la haute intelligence que vous avez de vos intérêts véritables m'assurent que vous remplirez aussi la vôtre, et que ma voix sera entendue quand je vous demanderai, au nom de tout ce que vous avez de plus précieux, de conserver, de rester calmes, d'arrêter tout ce qui pourrait amener des désordres qu'il vous importe tant de prévenir. »<sup>16</sup>

Il est tout aussi intéressant de noter que De Lormel, par le lien qu'il établit entre la défense de la république et la primauté de l'ordre (« En-dehors de cette voie, il n'y a que désordre, violence, illégalité flagrante et nullité radicale ») annonce le discours-tournant de Thiers en novembre 1872 :

« Je dirai à ceux qui, depuis longtemps ont donné leur foi à la république, comme à l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai : "C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré car, si la république, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. »<sup>17</sup>

Si cette proclamation du gouverneur sonne la fin de « la fête impériale », elle cherche néanmoins à marquer les limites du programme politique et social du nouveau régime.

« La République de 1870 n'avait plus à accomplir pour nous le grand acte de l'émancipation. Depuis 1848, tous les enfants natifs ou adoptifs de la colonie sont citoyens. »

Certes, la République, trop occupée par les impératifs de la défense du territoire, n'annonce aucune réforme (« Nous ne sommes pas au pouvoir, mais au péril »), mais la renaissance du suffrage universel est porteuse à elle seule d'importants bouleversements dans la vie politique de la colonie.

Enfin, le gouverneur se démarque du gouvernement et de ses orientations politiques lorsqu'il se propose d'apporter à la République le soutien du divin (appui inattendu pour les laïcs que sont les hommes du 4 septembre parmi lesquels Grévy et Arago). À deux reprises, il couvre le gouvernement de Paris de la bénédiction divine (« Dieu permettra que nous la [La France] revoyions bientôt asseoir son indépendance sur le respect des grands principes qu'elle a proclamés la première »).

À l'écoute de ce discours officiel, nous retrouvons le troisième acteur de

16. Dans une seconde proclamation du 9 juin 1848 où figure pour la première fois « Vive la république », le gouverneur intime l'ordre à la population « de continuer, à l'exemple de vos frères de Métropole, à respecter les lois en vigueur, à conserver l'ordre établi et à prêter à mon administration l'appui de votre sagesse et de votre patriotisme ».

17. Message parlementaire de Thiers le 13 novembre 1872.



ces journées de novembre : la société dirigeante de la colonie, une petite fraction de la population (membres des conseils municipaux, fonctionnaires, grands propriétaires, journalistes...) dont il est parfois difficile de cerner la diversité des comportements politiques. Ce que la presse laisse transparaître depuis plusieurs semaines, et tout particulièrement en ce 5 novembre, c'est l'expression de douleur, la tristesse, « les cruelles préoccupations » d'une population encore sous le coup des informations venues de France :

« Nous n'essaierons pas de rendre l'expression de douleur qui se peignit tout à coup sur les visages lorsque la milice vint prendre le poste qui lui avait été assigné aux accents si bien appropriés à la circonstance de l'air : "Mourir pour la patrie" ! Cet air réveille de douloureux souvenirs; c'est celui, dit-on, que chantaient les Girondins en marchant à la mort. »

La Réunion ignore encore pour quelques semaines la reddition de Metz, les émeutes parisiennes le 31 octobre et les pourparlers engagés par Jules Favre et Thiers.

L'émotion devant le drame vécu par la France en guerre semble prendre le pas sur les nouvelles du changement de régime. Dans l'expectative, la presse traduit et participe en fait à ce temps de reconnaissance du nouveau pouvoir. Déjà en 1848, la société dirigeante avait marqué ce temps d'observation et d'inquiétude, période au cours de laquelle les colons s'interrogent sur les intentions du gouvernement parisien, voire, comme en 1848, posent de manière indirecte leurs conditions avant de faire leur le régime.

« L'île Bourbon n'hésitera pas à reconnaître le nouveau gouvernement qui ne portera pas atteinte à la propriété sans indemnité, maintiendra l'ordre public organisant le travail et rendra aux colons leurs droits politiques. »<sup>18</sup>

Dès le juin, l'éditorial de ce quotidien se rassure : « C'est aujourd'hui surtout que nous devons répéter avec la plus entière sécurité, que la République française, dont le nom seul inspirait tant de craintes aux colons, se présente à nous avec toutes les garanties... »

Et ce n'est que le 15 juin, avec la proclamation du gouverneur, que « la République française est proclamée et reconnue dans toute la colonie ».

En 1870, ce temps de reconnaissance est de quelques heures. La république proclamée le 5 (les courriers sont parvenus le 3) est d'autant mieux acceptée que le gouverneur n'a laissé prévoir aucune grande réforme (économique ou sociale), a présenté le régime comme le nouveau porte-drapeau du pays dans la guerre contre l'ennemi prussien et que les colons espèrent beaucoup d'un retour du suffrage universel.

Le discours de cette élite met en effet l'accent sur d'autres préoccupations

18. *Le Courrier de Saint-Paul*, le 26 mai 1848.

que celles du gouverneur. Certes, la nécessité de l'ordre n'est pas discutée, mais ce changement ne doit-il pas être l'occasion de mettre en accusation certaines pratiques autoritaires de l'administration et de mieux contrebalancer le pouvoir du gouverneur ? La Troisième République a désormais pour mission de ramener le pays à de plus saines pratiques budgétaires, d'obtenir une grande réduction des dépenses et des impôts, et d'en finir avec les abus des années du Second Empire afin de revenir à la situation budgétaire d'avant 1852 (une gestion rigoureuse, la suppression de nombreux postes inutiles dans l'administration...):

« Ceux qui ont pris l'habitude de vivre aux dépens de la communauté trouveront à redire certainement. Ils voudraient bien prolonger le plus possible un état de choses ruineux pour le pays, mais profitable pour eux. Périssent la colonie plutôt que leur traitement. »<sup>19</sup>

Se manifeste aussi très rapidement la volonté de la bourgeoisie coloniale de tirer parti (« Une ère nouvelle s'ouvre pour les habitants de la Réunion. Hier, nous n'étions rien, aujourd'hui, nous sommes tout »<sup>20</sup>) des nouvelles institutions et de s'inscrire dans le processus politique mis en place depuis le 4 septembre (élection des représentants à la Constituante), voire de l'accélérer en fonction des nécessités de l'île : redonner une véritable existence aux institutions municipales et au Conseil général (« Le suffrage universel : le remède tous nos maux »<sup>21</sup>).

## La seconde naissance du suffrage universel

Au-delà des premiers arrêtés (proclamation de la suppression du serment politique pour les fonctionnaires, amnistie pleine et entière pour tous les condamnés pour crimes et délits politiques et pour délits de presse depuis le 3 décembre 1852 jusqu'au 3 septembre 1870), la République se doit, par l'élection d'une assemblée constituante<sup>22</sup>, « d'établir son autorité et asseoir sa

19. Article d'Armanet dans le *Courrier de Saint-Pierre*, le 8 novembre 1870.

20. Extrait du discours du docteur Herland lors de la première réunion électorale en faveur de La Serve et de Mahy.

21. Henri de Guigné, *Le Moniteur de la Réunion*, le 31 décembre 1870.

22. Par un courrier du 29 septembre, rédigé à Tours, le vice-amiral Fourichon, ministre de la Marine et des Colonies, informe le gouverneur qu'il a, certes, l'intention de proposer au gouvernement l'application du suffrage universel pour la nomination des conseillers généraux et municipaux aux Antilles et à la Réunion, mais qu'il lui demande, pour l'heure, de ne pas modifier les dispositions actuelles.

légitimité »<sup>23</sup>. Il lui importe aussi, au regard de la situation militaire, d'être en mesure de représenter la France dans l'éventualité de négociations avec l'ennemi.

Le décret du 8 septembre convoque donc les collègues électoraux pour le 16 octobre. En conformité avec le gouvernement de Défense nationale, la Réunion s'apprête à élire deux représentants<sup>24</sup>. Pour compenser le décalage entre les temps de l'histoire nationale et de l'histoire de l'île, la date de ces scrutins est fixée au troisième dimanche qui suit la réception dans la colonie du *Moniteur universel*, soit le dimanche 20 novembre.

Après près de vingt années d'Empire, le droit de vote est rendu à la colonie. Comme l'écrit Chalvet de Souville, « la colonie, réveillée du long sommeil auquel l'avait condamné les institutions impériales, renaît à la vie politique »<sup>25</sup>. Cette première élection et, plus largement, la renaissance de la vie politique se font pourtant dans de singulières conditions. La loi n'accorde à la Réunion qu'une douzaine de jours pour faire redémarrer le processus démocratique et organiser une campagne électorale alors que la Métropole devait bénéficier de cinq semaines<sup>26</sup>, mais, surtout, le décalage entre les deux histoires est telle que l'île organise un scrutin alors même que le gouvernement de Défense nationale, contraint par la guerre, ajourne les législatives<sup>27</sup>.

À la Réunion s'ouvre donc, dès le 7 novembre, une courte mais réelle bataille électorale au moment où la France renonce à toute consultation électorale pour mieux se consacrer à la défense de Paris. Pour l'organisation des élections, le scrutin départemental de listes à un seul tour (majorité relative) est retenu. Comme le souligne le baron W. de Keating dans un courrier daté du 8 novembre aux municipalités, la colonie s'assimile, dans le cadre de cette consultation, à un département : « La colonie doit être envisagée comme une circonscription analogue à celle d'un département puisqu'à l'instar d'un départ-

23. J.-M. Mayeur, *La Vie politique sous la Troisième République, 1870-1940*, Seuil, 1984.

24. Élections au scrutin de liste conformément à la loi du 5 mars 1849. Le nombre des membres de l'Assemblée sera de 753 non compris l'Algérie et les colonies françaises (14 élus), soit un total de 767 (article premier du décret du 8 septembre modifié le 4 octobre 1870).

25. *La Malle*, 13 novembre 1870.

26. En fait, ces élections du 16 octobre n'auront pas lieu et les élections législatives organisées après l'armistice du 28 janvier ne sont précédées que par une très courte campagne électorale (une dizaine de jours).

27. Les élections sont suspendues le 23 septembre puis renvoyées *sine die* le 9 octobre.

tement, elle constitue un collège électoral » (paragraphe 2)<sup>28</sup>.

Signe de la précipitation avec laquelle est organisé ce scrutin et d'un passé que la république n'a pas encore effacé, le *Journal officiel de la Réunion* doit reprendre un arrêté signé de Napoléon, « par la grâce de Dieu et de la volonté nationale, empereur des Français », fait le 28 juillet 1870 au palais de Saint-Cloud pour fixer le collège des assesseurs.

Certes, le temps manque, la campagne est brève, mais, derrière tous les actes de cette renaissance du suffrage universel, s'esquissent les grands thèmes d'étude de l'histoire politique : constitution des listes électorales (ses oublis et ses ajouts, l'étude des inscrits), les cartes d'électeurs (nombre, utilisation, rôle des municipalités), les structures de l'action politique, la mémoire politique, les campagnes électorales (offre politique et conjoncture, propagande, comités, réunions, débats, thèmes dominants...), le vote et l'analyse des résultats, des rapports de forces...

Reste cependant que, dès ce premier acte de la Troisième République, plusieurs voix « autorisées » s'interrogent sur les capacités de la population à exercer la fonction d'électeurs, voire fixent les conditions au maintien du droit de vote. Le directeur de l'Intérieur rappelle paternellement aux maires de l'île les devoirs du corps électoral. Quelques phrases qui ont valeur d'avertissement :

« La population, j'en suis certain, se montrera à la hauteur des institutions nouvelles. Elle comprendra qu'il importe, par le calme de son attitude pendant la période électorale, de prouver qu'elle était digne de jouir de tous les droits du citoyen puisqu'elle sait en pratiquer les devoirs. »

En quelques jours, entre le 7 et le 20 novembre, la vie politique reprend ses droits : des droits masculins puisque les réunions publiques autorisées pendant toute la période électorale sont interdites aux femmes, aux enfants et aux étrangers : « L'accès à ces réunions est interdit à toute personne qui, par son âge, son sexe et sa nationalité, est notoirement frappée d'incapacité électorales. »<sup>29</sup>

Jusqu'au 19 novembre inclus, électeurs et candidats pourront se réunir et « se concerter » en vue des élections à la seule condition de faire connaître préalablement à la mairie (et non au gouverneur) le jour, le lieu et l'heure de chaque réunion. Ce sont les premiers signes de vie des comités électoraux si essentiels dans l'histoire de la Troisième République.

28. Lors des opérations des municipalités pour la constitution des listes électorales, la rumeur se répand qu'il s'agirait d'un moyen détourné pour le fisc de retrouver des citoyens fraudeurs.

29. Article 7 de l'arrêté du 8 novembre 1870.

Quant aux conditions de vote, elles laissent à la Réunion comme en Métropole une large marge de manœuvre aux distributeurs de bulletins<sup>30</sup>, qui se doivent avant tout « d'être gais, aimables et bien vus dans la commune »<sup>31</sup>

« Les électeurs devront y apporter leur bulletin préparé, en-dehors de l'assemblée, sur papier blanc et sans signe extérieur. »

L'analphabétisme porte en lui une des premières causes d'une fraude électorale, naissante elle aussi.<sup>32</sup>

« On nous assure que, depuis quelques jours, des agents distribuent en ville des bulletins Béret et Hervé en les donnant à ceux qui ne savent pas lire pour des bulletins La Serve et De Mahy. »<sup>33</sup>

Dès le 9 novembre, le Parti libéral démocratique se présente tout à la fois comme le meilleur défenseur et conservateur (le terme n'est pas sans relation avec cette future « république conservatrice ») de la République. Les premiers noms des possibles candidats circulent bientôt : La Serve, « doyen des libéraux qui, depuis plus de 25 ans, a toujours été sur la brèche pour défendre les idées républicaines et démocratiques », Tony Lahuppe, ancien rédacteur du *Moniteur*, le docteur Herland et le docteur de Mahy<sup>34</sup>, rédacteur en chef du *Courrier de Saint-Pierre*. Le 12 novembre, F. Lahuppe accepte de retirer la candidature de son frère et appelle à voter pour La Serve et De Mahy<sup>35</sup>. Au travers des articles et des communiqués, la presse joue un rôle essentiel dans cette première campagne (en février 1871, l'UUP tient une place identique). La Serve<sup>36</sup> et De Mahy sont soutenus par *Le Journal du Commerce*, *Le Courrier de Saint Pierre*<sup>37</sup>, et *Le Moniteur de la Réunion*, *Le Travail* appuient La Serve et Hervé<sup>38</sup>, *La Malle* patronne depuis le 13 novembre François Mottet

30. Voir le chapitre « Le bulletin et l'urne » in Raymond Huard, *Le Suffrage universel en France, 1848-1946*, Aubier, 1991.

31. R. Huard, *op. cit.*, p. 301.

32. Il importe de bien voir que cette fraude est un phénomène qui touche l'ensemble du territoire. Rappelons à titre d'indication l'ouvrage *Trucs électoraux*, Paris, Maison de la bonne presse, 1896.

33. *Le Courrier de Saint-Pierre*, le 19 novembre 1870.

34. Sur la personnalité de De Mahy, voir l'étude de Joëlle Hédo, *François de Mahy, élu de la Réunion, 1870-1906*, mémoire de maîtrise sous la direction de Claude Wanquet, 1989.

35. Candidature déjà posée par *Le Journal du Commerce* et *Le Courrier de Saint-Pierre*.

36. Qualifié avec justesse de « locomotive » dans le *Dictionnaire biographique de la Réunion*.

37. Ce journal mène une campagne des plus actives en faveur de La Serve et De Mahy.

38. Candidature que son beau-frère Giraud a présentée.

et Justin Béret.

Ces quelques jours de campagne électorale suffisent pour voir se (re)dessiner les contours des deux grands camps politiques réunionnais (la liste républicaine modérée et la liste conservatrice catholique) et les fractures politiques. Ceux que La Serve nommait « conservateurs » deviennent, à la veille du vote, sous la plume de F. Lahuppe, le « parti des cléricaux » (« qui poursuit dans l'ombre son œuvre souterraine ; ce parti qui ne puise son inspiration que dans le passé, rêve de restauration d'un régime incompatible avec nos idées »<sup>39</sup>). La bataille pour la Constituante préfigure les affrontements des années marquées par la question du régime. Le vocabulaire (clérico-légitimistes, « apôtres du droit divin »), les thèmes des débats politiques (dénonciation des positions d'Édouard Hervé en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur, « cette machine inventée et dirigée par le parti cléricale conte l'enseignement de nos facultés »<sup>40</sup> ; François Mottet, dans un article-profession de foi ne cache rien de son engagement : « La religion est le grand levier de la civilisation des peuples, le puissant instrument de la perfection de l'homme, la source véritable de tous progrès »<sup>41</sup>) de la décennie soixante dix sont déjà dans les journaux de novembre 1870.

Cinq Jours après le vote, les résultats sont officiellement proclamés à l'hôtel de ville de Saint-Denis. Alexandre La Serve et François de Mahy obtiennent respectivement 12 850 et 12 145 voix sur les 14 000 votants<sup>42</sup>. Le suffrage universel vient de fonctionner, et déjà, bien que le nombre des abstentionnistes ne soit pas connu officiellement, une partie de l'élite dirigeante s'interroge sur les causes et les conséquences à tirer devant la non-participation (ce qui n'est pas synonyme de désintérêt) d'une majorité d'électeurs inscrits. L'abstention est pourtant encore difficile à cerner avec précision puisque l'administration coloniale ne publie pas le chiffre des inscrits. Il faut attendre le milieu du mois de décembre pour connaître le nombre exact des électeurs inscrits, soit 31 650<sup>43</sup>. Ce sont donc près de 55% des inscrits qui n'ont pas pris part au vote<sup>44</sup>.

39. *Le Moniteur de la Réunion*, le 16 novembre 1870.

40. *Le Moniteur de la Réunion*, le 19 novembre 1870.

41. *La Malle*, le 13 novembre 1870.

42. Et déjà *Le Courrier de Saint-Pierre* (le 25 novembre) se préoccupe des échéances municipales.

43. La publication des résultats annoncée par l'administration du gouverneur pour la fin novembre n'est que partielle (correspondance locale envoyée par le gouverneur, série IM 6B (Archives de la Réunion)).

44. Cette abstention, replacée dans une étude plus large des comportements électoraux, est une des pistes de recherches les plus passionnantes de l'histoire politique de

*La Malle*, organe des conservateurs, commence une série d'articles qui n'auront de cesse de se multiplier (souvent avec le même titre : « Le suffrage universel ») sur le fort taux d'abstention : « Ce qui nous frappe en premier lieu, c'est l'énorme abstention que nous constatons de la part des électeurs. »<sup>45</sup>

Pour l'heure, on se contente de rechercher quelques explications dans « des causes diverses, notamment l'imperfection des listes », mais plusieurs commentateurs traduisent une satisfaction non dissimulée de voir cette abstention entacher le premier scrutin et, par là même, remettre en cause le droit de vote nouvellement obtenu. Ce sont déjà, en filigrane, toutes les controverses entre *La Malle* et *Le Travail* qui se profilent.

Conscient de la difficulté à remobiliser l'ensemble de la population pour ce premier scrutin et de l'enjeu politique, Octave Brunet avait saisi l'occasion du second départ des 17 volontaires de la Réunion vers « la mère-patrie » pour en faire des messagers de la cause du suffrage universel face à la campagne menée sur le thème de l'indignité des réunionnais à exercer le droit de vote :

« Nous sommes à la veille d'une grande date. C'est demain que le peuple de notre colonie, reprenant l'exercice d'un droit imprescriptible, nommera ses représentants à la Constituante. Vous qui avez assisté à ces luttes préparatoires, dites à tous ceux que vous rencontrerez en France, à ceux qui sont appelés à délibérer sur la constitution coloniale, quel ordre a présidé à ces réunions, combien nous sommes dignes du suffrage universel. »<sup>46</sup>

Avec l'arrivée du Danube le 30 novembre<sup>47</sup>, les analyses du scrutin paraissent quelque peu dépassées. Le gouverneur entre en possession d'un courrier du contre-amiral A. Roussin, chef de cabinet du ministère des Colonies, l'informant que « le gouvernement de Défense nationale a cru devoir modifier les résolutions que je vous ai notifiées et ajourner de nouveau les élections à une époque indéterminée »<sup>48</sup>. Le ministre, depuis Tours (courrier daté du 13 octobre), demande à De Lormel d'attendre de nouvelles instructions pour convoquer les électeurs de la Réunion. L'île est, cette fois-ci, en avance d'un scrutin !

« Ils doivent partir », tel semble être pourtant le leitmotiv du gouverneur et de la presse. Le gouverneur ne souhaite pas être gêné par l'autorité et la légitimité de ces élus sur le sol de la colonie et fait mettre à leur disposition

la Troisième République à la Réunion.

45. *La Malle*, le 24 novembre 1870.

46. Discours d'Octave Brunet le 19 novembre à l'hôtel de ville de Saint-Denis.

47. Paquebot parti d'Aden le 19 novembre, veille du scrutin.

48. L'arrivée en provenance de Maurice de l'Émirne le 18 novembre n'apporte aucune information sur les changements intervenus.

des passages sur le prochain paquebot. La presse et les comités républicains veulent faire des deux hommes, quelle que soit la future décision de la Constituante à élire, des représentants officieux de la colonie auprès du gouvernement<sup>49</sup>. Paradoxalement, par son vote anticipé, la Réunion vient, dans les circonstances présentes, de renverser les termes du rapport passé-présent qu'elle entretient avec la Métropole. C'est à Paris (à Versailles) de découvrir les effets inattendus de la distance et à la Constituante de s'interroger pour savoir si elle reconnaît ou non une décision que la colonie... lui impose.

## **Décembre 1870**

Ses représentants partis, la Réunion entre dans une phase de relations épistolaires avec des élus qui font régulièrement le bilan dans la presse de la colonie de leurs actions et votes parlementaires et rapportent leurs impressions devant les événements nationaux.

Dans la colonie, une autre bataille politique s'engage lorsque le gouverneur tente, au tout début décembre, de convoquer un conseil général modifié dans un tiers seulement de sa composition par les municipalités<sup>50</sup> :

« Le pays ne veut pas voir ceux auxquels il a retiré depuis longtemps sa confiance, contre lesquels il a protesté par des manifestations publiques éclatantes, rappelés, comme une sorte de défi jeté à toute une population paisible et honnête, à la tête de son conseil général. »

Derrière ce désaccord sur la composition du conseil général, organe essentiel, c'est un enjeu d'une toute autre importance qui apparaît puisqu'il s'agit du partage du pouvoir politique. À l'évidence, la Troisième République ne permet pas seulement à la colonie d'être représentée au sein de la future assemblée versaillaise, elle ouvre, sur le territoire même de l'île, la voie à d'autres débats et confrontations politiques décisifs sur l'administration et la gestion de la Réunion.

49. Les deux représentants de l'île partent sur le paquebot Danube le 18 décembre.

50. Nous pouvons faire, là encore, un parallèle avec une situation rencontrée en 1848 lorsqu'une partie de la société coloniale demandait au gouverneur de dissoudre le conseil colonial « qui ne représente aucun des nouveaux intérêts du pays et qu'il convoque une assemblée coloniale fondée sur les bases de l'ancienne constitution de 1790 ».